

Le mot du Maire



Villadéennes,
Villadéens.

L'état des lieux que nous avons commencé à faire dès le lendemain de notre prise de fonction est terminé. Nous avons aujourd'hui une connaissance complète des dossiers, des besoins de la commune et de vos attentes. Cette étape était primordiale pour pouvoir dessiner l'avenir de notre village, avenir qu'il nous reste désormais à construire ensemble.

En 2008, la nouvelle méthode de travail mise en place, la nouvelle organisation adoptée dans les services municipaux et les nouvelles orientations fixées pour le budget communal en avril dernier ont largement contribué à engager l'amélioration des services rendus aux administrés ; elles ont permis également de commencer à dégager les marges financières absolument indispensables pour pouvoir entretenir les infrastructures existantes et, dans les années à venir, pouvoir espérer doter notre village des équipements dont il a impérativement besoin.

Pour 2009, le budget, dont nous entamons la préparation, sera marqué globalement par les mêmes orientations volontaristes. Il s'agit en effet de pouvoir répondre en premier lieu aux priorités mises en lumière lors des récentes réunions de quartier :

- **Environnement** : lancement du projet d'une station d'épuration adaptée à nos besoins et traitement des eaux pluviales;

- **Enfance/ jeunesse** : rénovation du groupe scolaire (maternelle, primaire, cantine), poursuite des efforts d'équipement et d'entretien des écoles publiques;

- **Sécurité** : aménagement de la traversée du village (RN 102), de la route de Lussas (1ère tranche / écoles) et des voies communales (dispositifs de diminution de vitesse), construction d'abris bus et remise à niveau de certaines voiries;

- **Ecoute, social proximité** : augmentation du soutien aux plus faibles avec la mise en route de « Lavilledieu Solidarité », étude, avec les professionnels de la santé et des soins, de l'évolution des structures actuelles et soutien du commerce de proximité ;

- **Dialogue communal** : développement du travail en commission.

Dans les semaines qui viennent, tous ces sujets seront affinés en fonction des résultats consolidés de l'exercice budgétaire 2008 et de la connaissance plus précise des recettes attendues pour 2009 (taxe professionnelle en particulier). Ils vous seront détaillés dans le cadre de la construction budgétaire 2009.

Ne nous le cachons pas, l'année 2009 sera difficile. Mais soyez persuadés que notre détermination pour atteindre ces objectifs en sera d'autant plus grande.

Cordialement,
Gérard Saucles.

LE SPANC

Le SPANC (Service Public d'Assainissement Non Collectif) est en place depuis le mois de janvier 2009 sur les 14 communes de BERG & COIRON.

Il concerne tous les logements non raccordés au réseau d'assainissement collectif. Le contrôle des installations individuelles est imposé par la loi sur l'eau. Il doit avoir lieu avant fin 2012 et s'inscrit dans un programme européen visant la reconquête de la qualité des eaux et du milieu naturel.

LES MISSIONS DU SPANC :

- Sensibiliser le grand public sur l'importance de disposer d'équipements efficaces pour le traitement des eaux usées domestiques : nombreux en effet sont les dispositifs existants obsolètes, incomplets ou tout simplement sous dimensionnés.
- Informer et conseiller les particuliers sur la mise en place et l'usage de leurs systèmes : à travers les visites de terrain, le technicien donne un avis sur la faisabilité du projet et oriente l'usager dans ses choix d'aménagement du système d'assainissement.
- Appliquer la réglementation concernant le contrôle des dispositifs neufs ou existants : en faisant respecter les normes et la loi en vigueur, de manière à éviter tout dysfonctionnement sur une installation neuve et garantir un dispositif fiable dans le temps.

Le coût pour l'usager de ces services est de 55€ pour le contrôle d'une installation existante et de 170,00 € pour une installation neuve.

Pour tous renseignements, vous pouvez contacter **Mr THOMAS DELBOS**, technicien SPANC, à la Communauté de communes BERG & COIRON, **04.75.88.16.27** ou spanc@bergetcoiron.fr.

Forage individuel : une réglementation existe !

Vous avez un projet de *forage individuel*, vous devez savoir qu'une réglementation précise existe à laquelle vous devez vous conformer avant tous travaux de ce type.

Avant même de commencer à forer, vous devez impérativement respecter les deux principes suivants :

- Connaître la réglementation en vigueur : le Service de l'eau est votre interlocuteur;
- Connaître la géologie et la ressource en eau de votre sol : les banques de données de la ressource et de sa qualité sont à disposition.

Sachez également choisir un professionnel spécialisé et reconnu et n'oubliez pas d'effectuer les démarches administratives adéquates.

Pour toute information:

- Contactez les services compétents, à savoir la **D.D.E.A (Direction Départementale de l'Équipement et de l'Agriculture)** de l'Ardèche (Service de l'eau au 04.75.66.70.33).
- Rendez vous sur le site internet de la DDEA : www.ardèche.equipement.gouv.fr, rubrique «eau»
- Une plaquette d'information est également disponible en mairie.

Jean Tallon



L'agenda

Chaque mois, retrouvez tous les événements et toutes les activités auxquels nous vous invitons à participer nombreux!

EVENEMENTS

19 février 2009

Concours de belote de l'Automne Villadéen à la salle des associations (après-midi)

26 février 2009

Assemblée Générale Automne Villadéen à 15h, Maison des Associations

1^{er} mars 2009

Loto de la résidence Jean Hélène à la salle des associations (après-midi)

ETAT CIVIL

NAISSANCES

24 janvier 2009 :

SIMAO Célynio

31 janvier 2009 :

SCOHY--ALTOBELLI Nathaël

DECES

20 janvier 2009 :

LISIERO Jean

21 janvier 2009 :

GOUNON Louise épouse FARGETTE

Infos Pratiques

Pour contacter la mairie:

téléphone: 04 75 94 81 03

E-mail:

mairie@lavilledieu-ardeche.fr

Site Internet:

www.lavilledieu-ardeche.fr

Horaires d'ouverture:

Lundi au vendredi

de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00

Samedi

de 9h00 à 12h00

Editeur :

Mairie de Lavilledieu. Le Barry. 07170 Lavilledieu

Dir. de la publication :

Gérard Saucles (Maire)

Date de parution/ Dépot légal : 11/02/09

Nr ISSN :

En cours

Périodique gratuit imprimé par nos soins.

Environ 150 personnes ont assisté aux 6 réunions de quartier à la maison des associations les 12, 13, 14, 19, 20 et 21 janvier 2009. De nombreuses questions sur les problèmes des différents quartiers ont été abordées et les élus ont répondu en toute transparence.

Les principaux sujets de discussion ont été : la voirie, le traitement des eaux pluviales, la limitation de la vitesse, la divagation des chiens, la station d'épuration, les ordures ménagères, la sécurisation de la sortie des écoles, l'extension des lotissements, l'éclairage public et les panneaux d'affichage.

Le maire a également présenté la situation financière de la commune (audit des services de l'état) ainsi que les différents projets et objectifs communaux.

La municipalité renouvellera ces rencontres chaque année afin de maintenir des liens de proximité nécessaires à une bonne conduite des actions communales. Merci à tous pour votre participation.

OPAH

Une aide financière pour les propriétaires qui souhaitent réaliser des travaux dans leur habitation ou leurs logements locatifs.

BERG & COIRON a mis en place une OPAH (Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat) de revitalisation rurale qui s'achèvera en 2011. L'objectif de cette opération est de permettre à des propriétaires d'être aidés financièrement (SUBVENTIONS) pour réaliser des travaux dans leur logement (toiture, chauffage, fenêtres à double vitrage, isolation, gros œuvre, électricité, mise aux normes des assainissements autonomes, travaux d'adaptation pour les personnes à mobilité réduite...). Il est à noter que certains types de travaux ne sont cependant pas pris en compte.

Pour tous renseignements vous pouvez contacter directement **Mr BERTRAND GUSELLA 04.75.94.07.99 ou 06.29.37.21.48**. Il est chargé d'animer l'OPAH-RR, de renseigner et d'accompagner les propriétaires lors de leur demande de subvention. Des permanences ont également lieu régulièrement à la mairie.

BILAN DES TRAVAUX DU CLOITRE

En décembre, nous vous communiquons le coût définitif des travaux du centre bourg. Il nous restait à dresser le même bilan pour le cloître. Le voici donc après arrêté des comptes.



Travaux	318 424 €
Honoraires	71 259 €
Subventions	120 927 €
Charge commune	268 756 € (1 762 924 Francs)

Hors travaux des employés municipaux ainsi que des fournitures et matériels achetés par la mairie.

DERNIERE MINUTE...

• Nous rappelons aux associations Villadéennes de bien vouloir retourner à la mairie le DOSSIER SUBVENTION avant le 13 février 2009. Ces éléments sont importants pour que le Conseil municipal puisse délibérer et inscrire au budget 2009 le montant des subventions accordées.

• Michel BARNIER, Ministre de l'Agriculture et de la pêche, a décidé de mettre en place un plan d'urgence pour répondre aux difficultés de trésorerie des agriculteurs. Un formulaire doit être rempli par les agriculteurs souhaitant bénéficier des mesures prévues. Ce formulaire est disponible en mairie.